



**Décision n° CODEP-MRS-2020-025536 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 27 avril 2020 autorisant le CEA à modifier de manière notable les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 148, dénommée Atalante**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 19 juillet 1989 modifié autorisant le Commissariat à l’énergie atomique à créer une installation nucléaire de base, dénommée ATALANTE, sur le centre d’études nucléaires de la vallée du Rhône, au lieu-dit de Marcoule, commune de Chusclan (Gard) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’ASN du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable transmise par courrier CEA/DEN/MAR/DIR/CSN DO 389 du 11 juin 2019 portant sur la mise en œuvre du système de prises d’échantillons modifié dans le cadre de la mise en service de la cellule LES 401 réaménagée ;

Vu le courrier de l’ASN CODEP-MRS-2019-034461 du 24/09/2019 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le CEA, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 148, dans les conditions prévues par sa demande du 11 juin 2019 susvisée.

**Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’État par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

### **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 27 avril 2020.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le directeur des déchets,  
des installations de recherche et du cycle,**

**Signé par**

**Christophe KASSIOTIS**